

Comité français d'éducation pour la santé

Sigle

CFES

Date de création

Dans sa forme actuelle, août 1972

Texte de référence

Circulaire DGS du 31 octobre 1985

Statut

Association loi 1901

Tutelle

Ministère des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville

Moyens

83,8 MF (budget 1993) dont
37,7 MF État
43,9 MF organismes de protection sociale (CNAM, CNAV, CCMISA)

Effectif

45 personnes

Responsables

Président
P^r Pierre Delormas
Délégué général
P^r J.-F. Lacronique

Coordonnées

CFES
2, rue Auguste Comte
92170 VANVES
Téléphone 46 45 45 00
Télécopie 46 44 06 64

Missions

Le CFES est un organisme national mandaté par le ministère des Affaires sociales pour concevoir et mettre en œuvre les grandes actions de promotion de la santé : communication, information et éducation. Pour ce faire le CFES :

- met en œuvre des actions nationales définies avec le ministère des Affaires sociales et dorénavant avec le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaires de la CNAM,
- réalise et coordonne des actions spécifiques, en relation avec les organismes publics qui l'en mandatent,
- observe et mesure les évolutions des attitudes et comportements de la société vis-à-vis de la santé,
- s'attache à favoriser un ancrage profond, grâce aux actions de proximité, des messages d'éducation et de promotion de la santé.

Objectifs

Promouvoir la santé en s'appuyant sur les conceptions développées par l'OMS depuis une dizaine d'années (en particulier la charte d'Ottawa, 1986).

Développer une méthodologie originale associant des actions de masse et de terrain.

Favoriser le développement d'un véritable réseau professionnel en éducation et promotion de la santé couvrant l'ensemble du territoire français.

Perspectives

Renforcer son activité d'opérateur national dans le domaine de l'éducation et de la promotion de la santé auprès des publics les plus en difficulté.
Développer le réseau expert des comités d'éducation pour la santé afin de mieux répondre aux besoins du terrain.

Logo



Réseau

Le CFES travaille en étroite collaboration avec les comités régionaux et départementaux d'éducation pour la santé qui relaient et amplifient sur le terrain les campagnes nationales et, surtout, impulsent des actions locales répondant aux besoins spécifiques des régions et des départements.

La mise en place des délégations inter-régionales pour l'éducation et la promotion de la santé (DIREPS) a pour objectif de les aider à répondre à ces besoins locaux en renforçant leur compétence dans trois domaines : méthodologie, formation et documentation.

Organisation

- Délégation générale (coordination des activités, relations avec les pouvoirs publics et les grands organismes partenaires, relations internationales)
- Département études, stratégie, et coordination du réseau et le service documentation qui y est rattaché
- Département communication, information et relations publiques
- Département édition et diffusion
- Département finances et comptabilité

Partenaires

CRES et CDES, ministères (Affaires sociales, Jeunesse et Sports, Éducation nationale,...), organismes de protection sociale, mutualité, Délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie,...

Principales réalisations

- Grandes campagnes nationales
Tabac, alcool, vaccination ROR, bon usage du médicament, et toxicomanie
- Études
Réalisation tous les ans du *Baromètre santé* (adultes, jeunes et médecins)
- Édition-diffusion
Dépliants, brochures, affiches, coffrets pédagogiques...
Collection « la santé en action »
- Périodiques
Santé de l'homme, *Lettre du CFES*, *Agenda santé*